

Séance du lundi 07 novembre 2022
Délibération n°2022-139-VM

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 07 novembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation du conseil : 21 octobre 2022

Objet : Création d'un périmètre Zone d'Aménagement Différé en OIN - Consultation au titre de l'article L.212-1 du code de l'urbanisme

Étaient présents (17) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire.

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (5) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire
M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal à M. David O'REILLY, Conseiller Municipal
Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire
M. Ismaël NEMOR, Conseiller Municipal à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller Municipal à M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal

Étaient absents (11) :

M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, M. Marijono SANIP, Mme Suzanne MAZOE, Mme Katia BOSSOU, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, Mme Annie RENE, M. Josué MOGE, M. Pascal NACIS, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Madly MARIGNAN** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire de la ville de Macouria propose au conseil municipal d'approuver l'arrêté portant création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur la ville de Macouria

Vu le rapport n°129/22/VM de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.210-1, L.212-1 à L.212-5, L.300-1, L.321-36-1 et R.212-1 à R.212-6 ;

Vu le décret n°2018-784 du 11 septembre 2018 portant création d'une zone d'aménagement différé sur les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Kourou, Mana et Saint- Laurent-du-Maroni ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'approuver l'arrêté portant création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur la ville de Macouria

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son suppléant, sous réserve de l'article 1, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 7 novembre 2022